



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 novembre 2000

Conseillers en exercice : 45

Votants : 38

Convocation du Conseil Municipal :
le 16 Novembre 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 30 Novembre 2000

**Frais généraux relatifs au fonctionnement de la Communauté
d'Agglomération - Exercice 2000 - convention entre la Ville de
NIORT et la Communauté d'Agglomération**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON,
Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON,
M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard
NEBAS

Conseillers :

Mme Jeanine BIMES, M. Paul SAMOYAU, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal
BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU,
Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT,
Mme Martine COURJAUD, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine
LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Hervé LAMPIN, M.
Claude VITELLINI, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert
PLANTECOTE, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD donne pouvoir à Mme Patricia LUCAS.
M. Christian RIBBE donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Danielle RICHARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
M. Patrick ARNAUD donne pouvoir à M. Jean-Michel PASSERAULT.

Excusés :

Conseillers :

Mme Maryse ROUZIER, M. Luc DELAGARDE, Mme Claire MINALI-BELLA, M. Frédéric
ROUILLE, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Jacques
VANDIER

DELIBERATION D200521

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 novembre 2000

Direction du Secrétariat Général

**Frais généraux relatifs au fonctionnement de la Communauté
d'Agglomération - Exercice 2000 - convention entre la Ville de
NIORT et la Communauté d'Agglomération**

Monsieur Claude PAGES, Premier Adjoint, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Dans le cadre du transfert des compétences prévu par les statuts de la Communauté d'Agglomération, certaines charges liées à ce transfert seront prises en compte directement par la Communauté d'Agglomération.

Pour d'autres dépenses et notamment les frais généraux, ils ont été supportés par la Ville de NIORT qui a assuré le fonctionnement des services généraux de la Communauté d'Agglomération dans l'attente que l'EPCI se dote d'un budget et de moyens propres et pour tenir compte des périodes de transition liés aux transferts de compétences intervenues au cours de l'exercice.

Les prestations concernées sont les suivantes :

- Reprographie	487.615,00
- Affranchissement	411.894,00
- Frais d'administration générale (Fournitures diverses, papier...)	134.262,00
TOTAL	1.033.771,00

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Annuler la délibération du 21 janvier 2000 concernant les frais généraux relatifs au fonctionnement de la C.A.N. au cours du 1er Trimestre 2000.
- Approuver la convention à intervenir entre la Ville de NIORT et la Communauté d'Agglomération.
- Accepter le paiement à la Ville de NIORT des prestations correspondantes.

(B. BELLEC, Président de la CAN, n'ayant participé ni au débat, ni au vote)

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	37
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC

Claude PAGES

[Ordre du jour](#)